

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 9 février 2021

18h

Carré des Saveurs - Maroilles

Compte-rendu

Le comité syndical s'est ouvert sous la présidence de M. Guislain Cambier. Après avoir fait l'appel, il a été compté 29 élus présents (votants), 14 élus absents, 5 élus absents excusés et 7 élus absents ayant donné procuration.

Présents :

Alain BOUILLIEZ, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, David DYSON, Eric FEDDI, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Didier WILLOT, David ZELANI, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHÉLIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Nathalie MONIER, Dominique QUIZIN.

Absents :

Emmanuelle DELABRE, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Jean-Louis SIMON, Pascal COBUT, Claude GARY, Patrick LANDA, Thierry REGHEM, Alain BASLY, André BERTAUX, Mickaël SNAUWAERT, Luc BERTAUX, Patrick PIANA.

Excusés:

Bernard CARPENTIER, Jérôme COPIN, Jean-Pierre MANFROY, Martine LECLERCQ, Guillaume LESOURD.

Ont donné Pouvoir :

Christian BERNARD à David ZEALNI, Serge BERNARD à David ZELANI, Arnaud DECAGNY à Eric FEDDI, Michel LEFEVRE à Eric FEDDI, Lucien SERPILLON à Didier WILLOT, Alain DELATOUR à Colette WATREMEZ, Zahra GHEZZOU à Guislain CAMBIER.

Assistaient en outre à ce comité M. Bertheloot, Directeur, Mesdames Lescut et Nosal, respectivement comptable et secrétaire du syndicat.

Le quorum étant atteint, la séance a pu commencer, avec en introduction, une présentation par M. Blomme du site internet du SEAA, au moyen d'une rétroprojection. Le site est désormais référencé, donc facilement accessible par les moteurs de recherche. M. Blomme fait ensuite un déroulé du site, onglet par onglet, avec les explications idoines. M. Dosen se félicite de ce nouvel outil de communication et d'information, qu'il trouve très pratique et fort bien structuré.

Il est ensuite procédé à l'ordre du jour.

Le travail sur la possible révision des statuts (allègement des règles de quorum, communication, liens avec d'autres partenaires et élargissement du champ de compétences) n'a pu être entamé pour cause d'empêchement du vice-président en charge de cette tâche, il sera donc porté à un comité ultérieur.

1/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2020 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Débat d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté par M Erphelin. Il est fait état de ses principales caractéristiques : Le Syndicat est en bonne santé financière, avec une capacité d'autofinancement supérieure à 1.100.000 €, ne nécessitant pas le recours à l'emprunt. Les redevances perçues ne devraient pas changer, alors que les salaires seront en légère baisse (modification du tableau du personnel) avec un effectif plus resserré mais stabilisé quant au cadre d'emploi des agents (régularisation avec la suppression des activités accessoires et mise en place d'un régime indemnitaire). Les dépenses de fonctionnement vont augmenter, avec l'arrivée d'agents au pôle tertiaire, le renouvellement du véhicule et l'achat de matériel. Les investissements sont essentiellement liés aux travaux d'électrification subventionnés par le CAS FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) et dont le reste à charge est compensé par la TCCFE (Taxe Communale sur le Consommation Finale d'Electricité), qui n'est plus reversée aux communes de moins de 2.000 habitants. La dette est en nette diminution et le Syndicat est classé en risque faible. Monsieur le Président prend ensuite la parole pour saluer le travail accompli par M Erphelin avec les agents, mais aussi pour expliquer que cette bonne situation financière doit être un moteur pour une meilleure réactivité de la structure aux sollicitations extérieures. Il précise aussi attendre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, à l'issue duquel il est envisagé de restituer aux communes partie de la TCCFE, à hauteur probable de 25%. M. le Président ajoute aussi qu'il souhaite que ce reversement soit assorti de la condition que l'usage qui en serait fait le soit en faveur de la transition énergétique. Les montants alloués aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pourraient ainsi être doublés. Une première réunion s'est tenue entre M. Bertheloot et un représentant du Parc Naturel pour esquisser les modalités de mise en place d'un tel système.

Monsieur le Président fait ensuite circuler la parole. M Dosen en profite pour saluer l'effort militant du SEAA.

Intervention de M. Bouilliez qui lui, souhaite que ce reversement se fasse sans condition, jugeant les investissements à mettre en œuvre pour ce faire trop importants face aux recettes générées par les CEE doublés. Il est rejoint par Madame Watremez et M. Dupont qui ajoutent que bien souvent pour faire face à ces investissements qu'ils jugent utiles, les communes de petite taille n'ont quasiment pas à disposition le premier euro pour s'y lancer. Madame Watremez propose dans ce reversement une partie fixe sans condition, et une partie conditionnelle liée à l'effort dans les économies d'énergie. M. le Président insiste néanmoins sur la nécessité de telles économies dans la mesure où les coûts liés à l'électricité vont croître en moyenne de 4% chaque année. Pour ne pas prolonger le débat, M. le président acte que le rapport a été débattu, et précise que des propositions sur le reversement partiel de la TCCFE seront faites pour le prochain comité, avec l'étude de plusieurs scénarios.

3/ Modification du tableau du personnel et création d'un poste permanent à temps non complet :

Pour satisfaire aux obligations réglementaires consistant à la suppression du recours aux activités accessoires, il est proposé pour un agent de la structure, qui a posé sa démission au 30 avril 2021 pour ce type d'activité, de créer un poste permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Principal de Deuxième Classe. Le tableau du personnel sera modifié en conséquence. Le recours aux IHTS évoqué dans la note de synthèse n'a plus lieu d'être dans la mesure où sera mis en place un régime indemnitaire (RIFSEEP). Adoption à l'unanimité.

4/ Conventions de restes à charge communaux : I

Il s'agit de contractualiser avec les communes suivantes, dans lesquelles le S.E.A.A. intervient et contribue au titre de l'Article 8.

Mairieux : Esthétique rue du Floricamp, 48.700 € de travaux et 24.220 € de reste à charge,

Vendegies-Au-Bois : rue d'Ovillers, 199.000 € de travaux et 121.600 € de reste à charge,

Wallers-En-Fagne : rue Nicolas Despret, 192.400 € de travaux et 125.200 € de reste à charge,

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois va mettre à disposition du Syndicat un espace de travail partagé ainsi qu'un local de rangement. Le coût du loyer pour le S.E.A.A. s'élèverait à 1.800 €/trimestre, charges comprises. Le projet de convention est accepté à l'unanimité

6/ Dossiers proposés au titre de l'Article 8 du Traité de Concession :

Le S.E.A.A. se voit déléguer annuellement une enveloppe financière de 100.000 € par ENEDIS, permettant d'aider à l'amélioration esthétique des réseaux Basse Tension. Cet octroi est assorti de la condition qui est que le linéaire global traité comprenne au moins 20% de fils nus (cuivre nu). M. Bertheloot présente les projets retenus et ceux susceptibles de l'être, avec une liste détaillée, qui permet d'assurer une consommation des crédits alloués par ENEDIS au moins jusque 2022, sous la réserve expresse de l'engagement formel des communes candidates. Aucune observation particulière n'est formulée.

7/ Présentation par ENEDIS (M Jaussème) de la P.C.T. (Part Couverte par le Tarif)

M Jaussème ne pouvant assister au comité et s'étant excusé préalablement, M. Le président donne la parole à M. Bertheloot qui en fait un exposé succinct.

La PCT (Part couverte par le Tarif) est une alternative intéressante aux Travaux Urgents et Inopinés dans certains cas. L'avenant PCT au contrat de concession permet au SEAA de réaliser ces travaux de raccordements en bénéficiant de 40% du coût (HT) du raccordement, remboursés par ENEDIS. Les travaux concernés sont ceux d'extension Basse Tension $\geq 36\text{kVA}$ pour un raccordement individuel. Cela éviterait d'instruire un dossier T.U.I. auprès du Département, et permettrait sans doute une plus grande réactivité dans la réalisation.

8/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Conformément à l'article L 1411-5 du C.G.C.T., la commission sera composée de cinq membres titulaires, de cinq membres suppléants, et sera présidée par le Président du S.E.A.A.. M. le Président sollicite les candidatures, et une seule liste se présente, qui sera élue à l'unanimité. Sa composition est :

Titulaires : Mme Ghezzou, MM Erphelin, Bouilliez, Point et Gérard.

Suppléants : Mme Wattremez, MM Bodin, Dupont, Baudez et Blomme.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, il ne reste plus au président qu'à remercier les élus de leur participation active, ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail accompli.